

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Josette
LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-GASSIER,
Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE, Michel BRIFFAUD,
Laurent HOTTIER, Thierry LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI,
Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia
BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur Jérôme DUPUY à
Madame Michèle COTTRET, Madame Monique HOURS à Madame
Josette LAUVERGNIAT.

Absents :

Madame Françoise MARQUE

Secrétaire de séance :

Monsieur Laurent HOTTIER

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

Date de convocation

17 février 2023

OBJET : Fixation des tarifs du pôle séniors – Centre Social

Rapporteur : Madame Josette LAUVERGNIAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2129 ;

Vu la délibération n°2021-085 approuvant le projet social 2022-2025 ;

Vu la délibération n°2016-021 en date du 21 mars 2016 fixant les tarifs du Pôle Séniors du Centre Social ;

Vu la délibération n°2017-012 en date du 9 février 2017 modifiant les tarifs du Pôle Séniors du Centre Social ;

Vu la délibération n°2017-085 en date du 25 septembre 2017 créant un tarif Pôle Séniors pour le repas Inter CCAS ;

Vu la délibération n°2018-095 en date du 26 octobre 2018, modifiant le tarif repas Inter CCAS ;

Considérant depuis sa création, le Centre Social « San Bastian » propose des activités de prévention, de loisirs, de culture, de lien social aux habitants de plus de 60 ans ;

Considérant que ces activités se développent et sont de plus en plus nombreuses ;

Considérant que pour diversifier les activités et ainsi répondre aux attentes et aux besoins des habitants, il peut être nécessaire de travailler avec des partenaires ou intervenants extérieurs ;

Considérant la nécessité de réévaluer le tarif de l'adhésion individuelle annuelle et les tarifs du Pôle Séniors ;

Il est proposé au conseil municipal les tarifs suivants pour les activités et sorties :

Accuse de réception en préfecture
004-210400941-20230223-DEL-2023-011-DE
Date de télétransmission : 24/02/2023
Date de réception préfecture : 24/02/2023

TARIFS POLE SENIORS	
ADHESION ANNUELLE	
Adhésion Individuelle Annuelle	10 €
ACTIVITES ET SORTIES	
Atelier mensuel avec intervenant extérieur	7 €
Transport car + visite	15 €
Transport car + repas + spectacle ou visite	25 €
Sortie minibus + visite	10 €
Sortie minibus + visite + repas	15 €
Repas + animation musicale	20 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ABROGE les délibérations n°2016-021, n°2017-012, n°2017-085, n°2018-095 ;

APPROUVE les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2023 ;

PRECISE que les tarifs d'accès et les frais d'adhésion seront encaissés par une régie municipale ;

PRECISE que les recettes seront inscrites à l'article 7066 du budget primitif Centre Social 2023.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 23 février 2023

Signé,
Le 23 février 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 24 FEV. 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Laurent HOTTIER